

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le cinq mars à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, BONTE Maryse, CAPBLANQUET Gérard, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, AMBROSI Sébastien, GOSSET Aurélie, TOURNIER Joël, ROUANET Claudie.

Absentes excusées : DURANT Sandrine, LAGARDE Yvette.

Date de la convocation : 28/02/2015

Secrétaire de séance : DOUSSIN Christophe

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la CCLT
Ce qui est immédiatement accepté par les conseillers.

Ordre du Jour :

- 1 – Taxe d'aménagement
- 2 – Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014
- 3 – Informations diverses
- 4 – Questions diverses

1 – Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que la délibération concernant la taxe d'aménagement instaurée sur la commune en 2011, est arrivée à échéance au 31 décembre 2014.

Une note d'information émanant de l'Association des Maires de France (AMF) nous informe que toute commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) voit sa taxe d'aménagement fixée à 1 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à nouveau cette taxe sur la commune mais celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'instaurer à nouveau la taxe d'aménagement sur la commune et détermineront le taux lors du vote du prochain budget.

2 – Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 :

**Vote du compte administratif :*

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir donné la parole à Monsieur Christophe DOUSSIN qui présente à l'assemblée délibérante l'état des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisé durant l'année 2014. Les résultats sont les suivants :

- en fonctionnement :
 - * dépenses : 201 400.43 €
 - * recettes : 228 998.51 €
 Résultat de fonctionnement : + 27 598.08 €

- en investissement :
 - * dépenses : 156 011.56 €
 - * recettes : 46 516.01 €
 Résultat d'investissement : - 109 495.55 €

Résultat de l'année 2014 : + 27 598.08 - 109 495.55 = - **81 897.47 €**

Avec le résultat de l'année 2013, les résultats définitifs s'établissent ainsi :

- En fonctionnement : 234 398.90 + 27 598.08 = 261 996.98 €
- En investissement : 9 860.74 - 109 495.55 = - 99 634.81 €

Résultat global 2014 : 261 996.98 - 99 634.81 = 162 362.17 €

Après discussion, les conseillers approuvent les résultats ci-dessus énoncés.

**Vote du compte de gestion 2014 :*

Monsieur Christophe DOUSSIN met en évidence la corrélation des résultats entre le compte administratif, établi par la commune, et le compte de gestion établi par le trésorier de Carbonne. Après discussion, les conseillers approuvent le compte de gestion 2014.

3 - Modification des statuts de la CCLT :

Monsieur le Maire donne lecture, en séance, du modèle de la délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (CCLT) afin de transférer à ladite communauté la compétence complémentaire intitulée « Communications électroniques »

Le nouvel article statutaire ainsi rédigé sera :

-« 6. Communications électroniques :

*Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment : établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique...)

*Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :

°Mise à disposition de fourreaux

°Location de fibre optique noire

°Hébergement d'équipements d'opérateurs

°Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet

°Accès et collecte à très haut débit (fibre optique)

*Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée »

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'accepter la modification des statuts de la CCLT avec le nouvel article ainsi rédigé.

4 – Informations diverses :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le projet de recrutement d'une personne, si possible en contrat d'avenir, pour seconder la secrétaire et, éventuellement, ouvrir le secrétariat une demi-journée supplémentaire dans la semaine.

Madame Claudie ROUANET prend la parole et émet l'idée d'un recrutement mutualisé avec la Communauté de Communes.

Un débat s'ensuit. Affaire à suivre.

5 – Questions diverses :

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le dossier concernant la Commission Communale des Impôts Directs est arrivé en mairie ; ladite commission doit être convoquée avant le 27 mars 2015.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 23h15

Pour copie conforme